



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014

N° 2014-02-13-04

**CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PAR CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
HABITAT – RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Le 13 février 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 6 février 2014

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT -Mme MOREAU
- M. CAILLOT – Mme LEFORT - Mme THILLY - Mme MASSON - M. ANTUNES –
Mme CORREIA – M. CARRASCO.

EXCUSÉS : M. CHOUARD donne pouvoir à M. BISSON
 M. BESSON

ABSENTS : Mme DORTA
 M. PERNET
 Mme GABREL
 M. SMITH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	22
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	23

Secrétaire de séance : M. SARTELET

**4/ CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PAR CHALONS-EN-CHAMPAGNE HABITAT –
RETROCESSION DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Rapporteur : M. BIAUX

Dans le cadre du projet de construction d'un programme immobilier de 20 logements par « Chalons en Champagne Habitat » sur la parcelle cadastrée AD147 à Fagnières pour une contenance de 67a 90ca, délimitée par la RD 3 (route d'Epernay au niveau du radar), la Ville de Fagnières doit envisager le transfert sans indemnité de la voirie de cette future résidence en vue de son incorporation dans le domaine communal.

En effet, cette parcelle est réglementée par les dispositions relatives aux zones U2 du PLU, la partie centrale est située en emplacement réservé pour le prolongement de la rue : jonction de la rue du 355ème RI et la rue du Sergent Horst.

Aussi, il est décidé pour permettre la réalisation de ce projet de finaliser l'accord par l'établissement d'une convention de transfert entre Châlons en Champagne Habitat, la Ville de Fagnières et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour ses compétences en matière d'assainissement et eaux usées.

La Ville de Fagnières s'engage ainsi à reprendre dans son patrimoine la future voie de desserte, ainsi que les réseaux relevant de sa compétence.

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne devra s'engager à reprendre dans son patrimoine les réseaux relevant de sa compétence.

Les équipements ne seront repris par la Ville Fagnières et la Communauté d'Agglomération qu'au terme de l'achèvement de l'ensemble immobilier constaté au vu des certificats de conformité. Une réception contradictoire, en présence du lotisseur et des responsables de la Ville de Fagnières et de la Communauté d'Agglomération désignés à cet effet, fera l'objet d'un procès-verbal visé des trois parties et après fourniture des plans de récolement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé qui précède,

ACCEPTE la construction d'une voirie de desserte pour le projet en lieu et place de l'emplacement réservé inscrit au plan local de l'urbanisme ;

ACCEPTE l'incorporation de la voirie dans le domaine public communal ;

DIT que les modalités techniques seront précisées dans une convention tripartite entre la Ville de Fagnières, Chalons en Champagne Habitat, et la Communauté d'Agglomération de Chalons ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de rétrocession relative à cette opération et toutes les pièces y afférents.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX